

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection				
Mylène Chiasson	2011024				Le 18 janvier 2024		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Garderie Familiale Petit à Petit					(506) 336-1102		
Adresse							
146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			lement		limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Surveillance en après-midi. Garderie fermée, exploitante absente des lieux. Une surveillance sera prévue sous peu.							
original signé par							
Sylvie Richardson			Le 18 janvier 2024				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par			_				
Exploitante absente des lieux			Le 18 janvier 2024				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée							